RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

HOLDING TOURNIE
Société par actions simplifiée
au capital de 861 000 euros
Siège social : Zone Artisanale de Lioujas
12740 LA LOUBIERE
815 174 404 RCS RODEZ

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1er JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier janvier,
A 19 heures,

Monsieur Pascal TOURNIE, demeurant [redacted]

Associé Unique de la société HOLDING TOURNIE,

Étant précisé que la société SASU EDMOND CAUBRAQUE, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informée des décisions devant être prises,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,

- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Pascal TOURNIE, Associé Unique, décide de transférer le siège social de la Zone Artisanale de Lioujas, 12740 LA LOUBIERE au [redacted] à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 21 CHEMIN DU PARADIS 12220 MONTBAZENS".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique

CERTIFIÉ CON

[redacted]